**Echange scolaire individuel en 2022-2023 : dossier à constituer et mode d’emploi e (mise à jour du 20.09.22)**

Vous avez effectué pour votre enfant une demande d’inscription à un échange scolaire individuel pour l’année scolaire 2022-2023.

Vous trouverez les documents nécessaires à la **constitution de son dossier d’échange individuel** sur le site du LFA, à la rubrique **téléchargements.**

Voici les étapes à suivre :

1. Renvoyer la fiche d’inscription à un échange individuel au plus vite et en tout cas **avant le 16 septembre 2022** aux deux adresses mails suivantes :

*lfa-buc@ac-versailles.fr****et****anne.brockmeier@ac-versailles.fr*

1. Se mettre en contact avec le partenaire allemand. (déjà connu ou obtenu par l’intermédiaire de Mme Brockmeier) pour fixer les deux dates d’accueil.
2. Contacter Mme Floucaud au secrétariat des élèves pour vous assurer que la classe de votre enfant peut accueillir un partenaire durant la période souhaitée. (au 01 39 07 14 23, ou par mail *lfa-buc@ac-versailles.fr**)*
3. Après accord sur les dates et la classe d’accueil, constituer le dossier comprenant les documents suivants, disponibles sur notre site internet à la rubrique téléchargements
* **la demande d’autorisation d’absence et d’engagement, à adresser à Madame la Proviseure**.
* **la fiche de renseignement de l’élève allemand/e** en 2 exemplaires, avec photo, à faire signer par les parents du partenaire.
* **la convention de mobilité**
* **la charte de participation** à un échange individuel.

**Remettre ce dossier complet au secrétariat élèves, au moins 4 semaines avant l’accueil du partenaire en France.**

1. Avant le départ de votre enfant, vous annulerez ses repas à la cantine.
2. Vous penserez à télécharger **le livret d’observation des cours en Allemagne** et à le lui confier. (un exemplaire par semaine). Ce document **d’évaluation de sa participation et de son comportement** durant son séjour sera rempli par les professeurs en Allemagne et **rendu au professeur d’allemand de votre enfant à son retour au LFA.**
3. Vous téléchargerez et imprimerez **le livret d’observation des cours en France pour le partenaire de votre enfant** (Les professeurs français le rempliront pour son correspondant qui le rapportera à son professeur de français en Allemagne), vous lui donnerez son emploi du temps, ainsi que les règles de vie à suivre au LFA.
4. **Vous devez contacter Mme Djamaliat Mramboini**

**(****djamaliat.mramboini@cmidy.fr**) p**our le règlement des repas** que prendra le partenaire allemand de votre enfant pendant son séjour, ils seront facturés sur votre facture C’Midy.

Bien cordialement

Anne Brockmeier